

MAI
2006

BULLETIN MUNICIPAL

Numéro 36

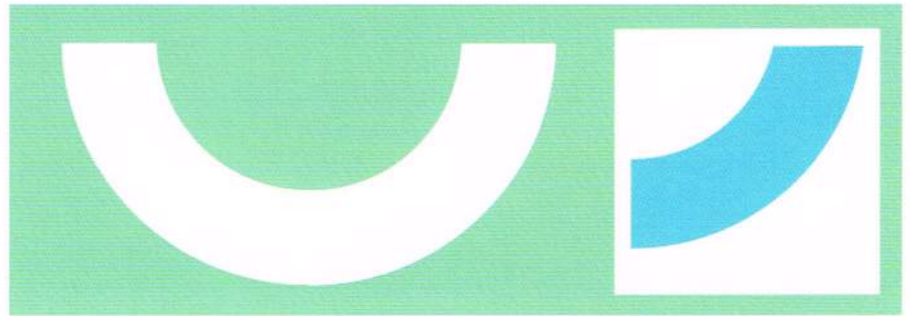
MAIRIE

Téléphone :
05 62 68 13 11

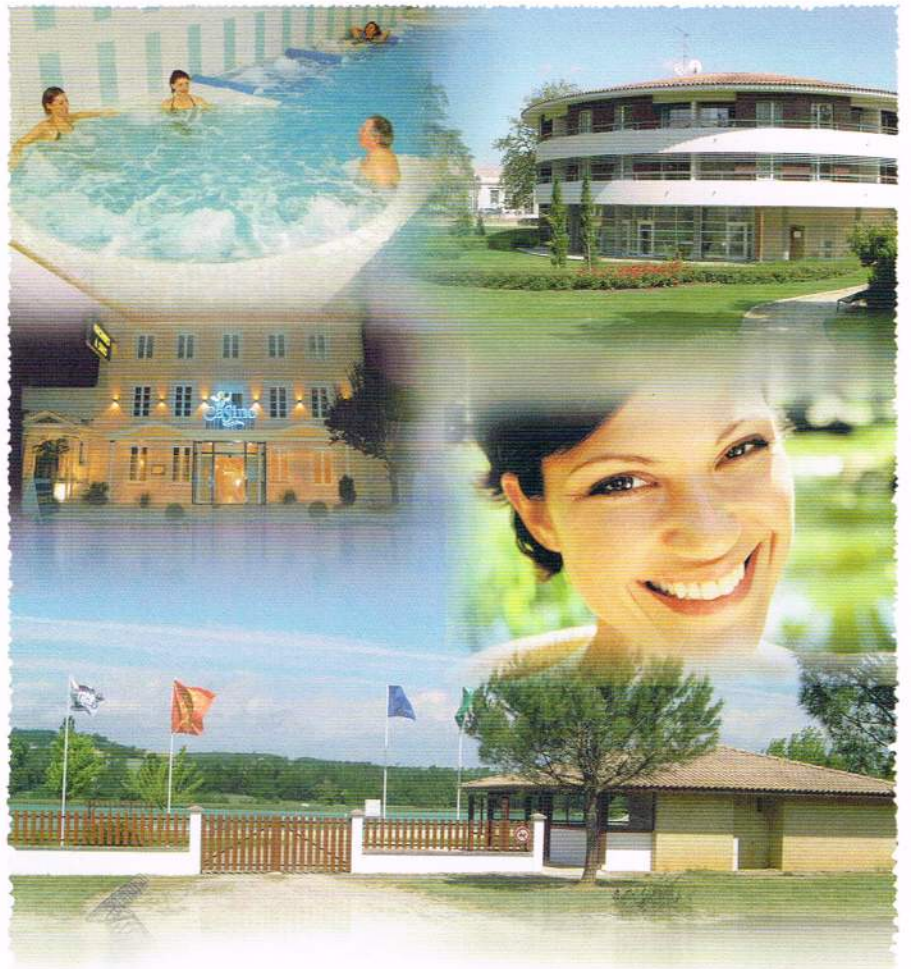
Télécopie :
05 62 68 12 96

E-mail :
Mairie.castera@wanadoo.fr

Adresse internet :
www.castera-verduzan.com



castera verduzan
VILLAGE THERMAL GERS



Sommaire

page 1 :
Travaux du Conseil Municipal

page 8 :
Travaux des Commissions

page 10 :
Les Pages P.L.U.

page 16 :
Informations Pratiques

page 18 :
Echos de la vie associative

page 23 :
Calendrier des manifestations

Taux d'imposition 2006 :

Lors de la séance du 30 mars 2006, le Conseil Municipal a débattu sur le montant des taux d'imposition de la commune, pour l'exercice 2006. Après une baisse en 2005, le Conseil a décidé à l'unanimité que les taxes locales ne subiront pas de hausse en 2006. C'est une volonté ferme de maîtriser l'impôt, qui anime l'équipe municipale. Il est d'ailleurs important de noter que cet effort se maintient depuis l'exercice des deux derniers mandats.

Le produit fiscal augmente donc uniquement par l'augmentation de la population et des bases d'imposition. Il sera de 389 657 € en 2006 (Pour mémoire : 378 110 € en 2005).

Il se décomposera comme suit :

- 98 736 € pour la taxe d'habitation
- 156 822 € pour le foncier bâti
- 49 982 € pour le foncier non bâti
- 84 117 € pour la taxe professionnelle

Au-delà du produit fiscal, le budget de la commune se compose des dotations de l'Etat (428 289 €) et des recettes du Casino (425 000 €). En 2006, le budget prévisionnel s'établit à 1 147 702 € (voir présentation graphique pages 11 et 14).

Ainsi, les taxes ont été votées comme suit :

▪ Taxe d'habitation :	en 2004:17,72 %	en 2005 17,31 %	en 2006 17,31 %
▪ Taxe sur le foncier bâti :	en 2004:36,54 %	en 2005 35,69 %	en 2006 35,69 %
▪ Taxe sur le foncier non bâti :	en 2004:141,05 %	en 2005 134,00 %	en 2006 134,00 %
▪ Taxe professionnelle :	en 2004:15,11 %	en 2005 15,11 %	en 2006 15,11 %

Cette décision de maintenir les taxes au niveau de 2005, a été motivée par le fait que nous avons devant nous d'importants investissements à réaliser, (eaux et assainissements, nouvelle école, voiries, éclairage public, réfection et aménagement de la traversée du village,...).

Info...

Monsieur le maire se tient à votre disposition à la mairie,
du Lundi au Jeudi de 14h30 à 16h00.

Prendre rendez-vous auprès du secrétariat

Tél. : 05.62.68.13.11

Budget service eau et assainissement 2006:

Ce budget prend une importance capitale. En effet, le service des eaux est en régie municipale et la nouvelle loi sur l'eau, ainsi que le développement de la commune, amènent le Conseil à s'en préoccuper sérieusement.

Les recettes sont en augmentation, mais les investissements présents ou à venir sont importants.

Ainsi sont en cours ou à prévoir :

- La réfection de l'ancien lit de l'Auloue, afin de sécuriser la nappe thermale. (coût : 270 487 €).
- La modernisation et sécurisation de la station de pompage de Coulon, avec la création d'un second forage.
- La création d'une station d'épuration ou d'un nouveau lagunage.
- La réfection de notre système de stockage de l'eau.

En 2006, le budget de fonctionnement s'établi à 134 000 €.

La vente de l'eau représente 95 000 €.

Par ailleurs, deux entreprises ont soumissionné à l'appel d'offre pour la réfection de l'ancien lit de l'Auloue. L'entreprise SOTRASO a été retenue, lors de la séance du Conseil du 23 janvier 2006, pour la réalisation de ces travaux d'un montant de 175 077 €.

Surveillance des assainissements individuels:

La loi sur l'eau stipule que tous les assainissements individuels doivent faire l'objet d'un contrôle, par un service technique compétent.

Chaque habitation non reliée au réseau d'assainissement collectif, doit avoir son assainissement individuel. La Commune a décidé de confier ce contrôle à des institutions compétentes.

C'est pourquoi, après consultation des propositions du Syndicat des eaux de Valence sur Baïse, d'une part et du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable d'Auch Nord, d'autre part, le Conseil a décidé à l'unanimité, le 8 mars 2006, d'adhérer au SPANC Auch Nord.

Cette décision, s'appuie sur le fait que ce service, au contraire de celui de Valence, existe déjà et que la Communauté « Cœur de Gascogne » y adhère elle-même.

Le coût par maison visité s'élève à 150 €, à la charge des propriétaires.

Forage de "Coulon":

Un arrêté préfectoral autorise le prélèvement et la distribution d'eau potable, par le forage de « Coulon ».

Malgré une qualité bactériologique parfaite, des travaux de mise en conformité doivent être réalisés dans les trois ans. Ceux-ci visent plus particulièrement la régulation de la température de l'eau et la modernisation de son traitement. A cette occasion, la station de pompage va être dotée d'installations techniques afin d'améliorer la qualité gustative de l'eau et diminuer son taux en fer.

Le 23 janvier 2006, le Conseil a décidé de faire appel à un bureau d'étude pour la réalisation de ces travaux. Plusieurs d'entre eux ont été consultés. Après réunion de la commission pour étude des propositions, le conseil municipal a choisi le bureau Aquitaine hydraulique.

Par ailleurs, le chemin qui mène à la station doit subir une mise hors d'eau. L'étude du projet est demandée à la DDE.

Nettoyage des berges de l'Auloue:

Le syndicat d'aménagement de la vallée de l'Auloue a programmé sur 4 ans l'entretien des berges, situées sur la Commune, sur une longueur de 13 985 m.

La participation communale s'établit à un montant de 500 € par an.

Eglise du Vieux Castéra:

Danielle Maza poursuit l'instruction et la constitution de ce dossier complexe, en vue de la restauration de l'église du "Vieux Castéra". Monsieur Tajan architecte spécialiste des monuments historiques, a déposé les volumineux dossiers de permis de construire, en mairie.

A la suite de ces démarches, les demandes de subventions ont donc pu s'engager, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour 20%, de la Région pour 10%, du Département pour 10%.

Enfin, Monsieur Jankowiak de la Fondation du Patrimoine, a été contacté, afin de lancer une souscription.

Mme ZUMALACARREGUI, Assistante sociale de la caisse de Mutualité Sociale Agricole (Canton de Valence et Condom), tient sa permanence le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 à l'antenne MSA de Condom, 6 avenue de l'Armagnac.

Tel.: 05 62 68 39 10

Communauté de communes :

Réuni le 8 mars 2006, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, la demande d'adhésion de notre Commune à la Communautés de Communes « Cœur de Gascogne », dont le siège se trouve à Jegun.

Cette démarche a été accélérée par le fait qu'il est désormais impossible d'obtenir le soutien financier de l'Etat, si l'on n'appartient pas au périmètre d'une Communauté de Communes. Compte tenu du nombre important d'investissements prévus à Castéra, il est aujourd'hui inconcevable de se priver des aides de l'Etat.

Cependant pour l'heure, il ne s'agit que d'une demande, qui devra être avalisée par l'ensemble des 17 Communes de la Communauté.

Cette Communauté s'étend de Jégun à Puycasquier, en passant par Ordan-Larroque. Elle couvre une population de 5 288 habitants.

Les débats ont porté essentiellement sur la nature des compétences transférées. Les compétences obligatoires concernent notamment le développement économique, mais depuis sa création, la Communauté de Communes a axé son investissement vers l'amélioration de l'habitat, le développement du tourisme et les services à la population.

Des perspectives nouvelles s'ouvrent donc à Castéra, qui constituera pour « Cœur de Gascogne », avec son Office de Tourisme, son parc hôtelier classique et de plein air, son établissement thermal, son casino et sa base de loisirs, le fer de lance en matière de tourisme.

En matière de services à la population, l'Association Cantonale d'Aide à Domicile (ACAD), implantée à Castéra et le Centre de Loisirs (CLAE-CLSH), devront trouver leur place aux côtés ou au sein des dispositifs existants déjà dans la Communauté.

Dossier à suivre...

ACAD

Association Cantonale d'Aide à Domicile - 13, avenue des Thermes
32410 Castéra - Verduzan

Nous sommes à votre disposition pour vous donner des informations sur la possibilité de bénéficier des services d'une Aide à Domicile.

Selon votre degré d'autonomie et votre situation financière votre caisse de retraite (CRAM, MSA, AVA. ...) peut vous accorder l'intervention d'une Aide à Domicile. Dans certains cas, c'est le Conseil Général qui intervient pour l'attribution de l'Aide Sociale ou de l'APA.

Permanences : Lundi : 13 h 30 / 17 h 30 Mardi : 8 h 30 / 12 h 30
Mercredi: 13 h 30 / 18 h 00 Jeudi: 13 h 30 / 18 h 00 Vendredi: 8 h 30 / 12 h 30

Tél. 05 62 68 15 75 Fax. 05 62 28 70 86 Courriel: aidesmenageres@wanadoo.fr

Travaux école maternelle :

Après consultation de trois architectes, le devis de Monsieur Péclose est retenu, pour la maîtrise d'œuvre des travaux. Celui-ci sera rémunéré au taux de 12,5%. L'architecte maître d'œuvre constituera les dossiers, apportera assistance à l'appel d'offres aux entreprises et à leur choix, assurera la surveillance des travaux et les opérations de réception de ceux-ci.

Monsieur Péclose a rencontré les enseignants, afin de présenter son projet et de recueillir leurs observations. Le Projet a été finalisé à la suite d'une deuxième rencontre.

Détection d'amiante dans les bâtiments publics

L'entreprise Tournier a constitué un dossier technique « amiante », pour chaque bâtiment communal. Il résulte de cette étude que l'église, le local du club du 3^{ème} âge, la salle de sports, les écuries, les ateliers municipaux, les vestiaires du club de football, la base de loisirs et le garage situé près de l'église, ne contiennent pas d'amiante.

En revanche, les bureaux de la Mairie et l'école en contiennent dans les revêtements de sols, mais dans des proportions qui ne représentent aucun danger. Les dalles usagées de l'école ont été remplacées immédiatement. Le faux plafond de la cantine en contenant aussi, une entreprise spécialisée est consultée pour un "désamiantage" immédiat, bien que l'expert ne préconise qu'une surveillance à renouveler tous les trois ans.

Travaux E.T.D.E. :

Afin d'enfouir la ligne à moyenne tension située aux abords de la future école maternelle et le long du terrain de football, un devis est demandé à l'entreprise E.T.D.E.. Ces travaux nécessitent la construction de 470 m de réseau souterrain, ainsi que l'installation d'un poste de transformation. Il faut aussi déposer le réseau aérien et supprimer le transformateur de « La Guinguette ».

L'estimation des travaux, non compris le mobilier d'éclairage public et le réseau télécoms, s'élève à 120 000 € HT. La participation communale s'élève à environ 24 000 €.

Le Conseil donne un avis favorable pour l'engagement de ces travaux.

Info...

*L'assistante sociale, Madame BACARI du Bureau de la solidarité départementale assure une permanence à Castéra, rue du 8 mai, les mercredis après-midi de 14h00 à 18h00.
Téléphone : 05.62.68.13.72*

Travaux et acquisition de matériel :

Le 23 janvier 2006, le Conseil Municipal a donné son accord pour la restauration de la girouette, située sur le toit du bâtiment du club du 3^{ème} âge. Le coût de ces travaux s'élève à 300 € TTC.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat de nouveaux éléments, afin d'agrandir la scène amovible. Cette demande émane de l'association des commerçants, en vue de l'organisation du défilé de mode, au mois d'avril. Cet achat est fait auprès du fournisseur qui avait déjà livré les premiers éléments.

Par ailleurs, il est décidé l'achat de panneaux pour signaler l'interdiction de certains chemins de randonnée aux véhicules motorisés, ainsi que pour l'interdiction de l'accès des chiens dans le "Parc Lannelongue".

Ces achats sont effectués auprès de la société SIGNAL, pour un montant de 1 395 € TTC.

Enfin, un devis pour le remplacement des fenêtres du CLSH a été demandé auprès de la société BS BAIE. Celui-ci est de 4 093 € TTC.

Ecole: Participation des communes

Le 20 février 2006, le Conseil Municipal a étudié les dépenses de fonctionnement de l'école, pour l'année 2005.

Il ressort que 32 247 € ont été dépensés pour le fonctionnement des cours primaires, soit une moyenne de 454 € par enfant et 48 727 € pour le fonctionnement de la maternelle, soit 902 € par enfant.

La participation des Communes ayant des enfants qui fréquentent l'école de Castéra, n'ayant pas augmenté depuis 2002, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que leur participation s'établira désormais à 350 € par enfant en cours primaire et 800 € par enfant en maternelle.

Désignation d'un A.C.M.O. :

(Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité au travail.)

Les collectivités ayant obligation de nommer un agent chargé d'assurer la mise en œuvre de ces règles, le Conseil Municipal a décidé le 20 février 2006, de proposer Monsieur Jean-François Zumalacarregui, pour assumer cette fonction.

Scolarisation des enfants de moins de 3 ans:

L'inspection académique a décidé de modifier la grille départementale d'ouverture et de fermeture des classes, notamment en ne comptabilisant plus les enfants de moins de trois ans, dans les effectifs.

Cette mesure remet en cause la qualité de l'accueil et la pertinence des nombreux investissements engagés par les municipalités.

Le Conseil Municipal, réuni le 20 février 2006, demande à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de prendre en compte les enfants de moins de trois ans, dans le calcul des effectifs.

Chemin du lagunage :

La portion du chemin de randonnée qui emprunte les digues du lagunage devant être fermées au public, le Conseil Municipal décide son déplacement dans le terrain arboré récemment acquis, entre lagunage et route départementale.

Le devis de 2 393 €, qui comprend le débroussaillage, la création du nouveau chemin et la création de trois aqueducs, est accepté à l'unanimité.

Demande de la société de pêche :

La société de pêche de Castéra a demandé l'autorisation de mettre des truites dans le lac de la base de loisirs, pour le 11 mars, jour de l'ouverture et pour le week-end de Pâques. Accord est donné, uniquement pour la truite.

Photo Mystère n° 1

Ce bulletin municipal estival veut faire jouer castérois et curistes ou vacanciers.

Retrouvez donc dans notre commune ces objets ou symboles et découvrez leur histoire ou signification.

La solution est disponible à l'Office de Tourisme ou les permanents se feront un plaisir de vous éclairer en détail sur l'histoire castéroise.



TRAVAUX DES COMMISSIONS :

Lac – Base de Loisirs :

L'ouverture de la plage est envisagée pour le week-end de Pentecôte, si le soleil est au rendez-vous.

D'ici là, les algues auront été traitées à deux ou trois reprises afin d'optimiser l'état de l'eau.

En complément des travaux d'entretien habituels, de nouvelles tables pique nique "en dur" et des cabines de déshabillage attenantes au bâtiment sanitaire ont été installées durant l'intersaison.

Eau et assainissement :

▪ **Service de l'eau :**

La commission a étudié les propositions de quatre bureaux d'étude concernant les travaux envisagés sur la station de pompage de "Coulon".

Ces propositions devaient prendre en compte:

- Un appareillage de déferrisation de l'eau participant à son amélioration gustative.
- Un nouveau procédé de refroidissement de l'eau à son émergence.
- Une modernisation du système de traitement et de surveillance de l'eau.
- Une augmentation de la capacité de stockage.
- Un recalibrage des pompes et des conduites au départ de la station.
- Une sécurisation de la production avec éventualité d'un second forage près de l'existant.

Le bureau d'étude "Hydraulique Environnement" de Lescar (64), mieux disant lors de l'ouverture des plis a été retenu en tant que maître d'œuvre du projet.

De la constitution du dossier à la réception des travaux, il conduira et surveillera l'évolution de cet important chantier.

▪ **Assainissement :**(Tranche n° 7)

Les travaux de réfection du réseau d'assainissement collectif ont été présentés dans le bulletin municipal de janvier 2006 dans leurs généralités. Ces travaux ont commencé début mars et suivent leur cours normalement pour se terminer au mois de juin. (4 mois de délai)

Ils avaient été confiés à l'entreprise SOTRASO qui, en fait, opérera pour la création d'une nouvelle tranchée et le remplacement des canalisations. Le poste de relevage des eaux usées a été confié en sous-traitance à l'entreprise ACCHINI.

Dans les différentes réunions de chantier qui ont eu lieu chaque mercredi, les responsables ont pu régler différents problèmes techniques rencontrés au fil des travaux :

- branchements de particuliers à rénover et à adapter.
- évacuation des eaux en fond de tranchée.
- norme du béton en contact avec des eaux minéralisées.
- mise en place de la chambre à vannes, du réservoir anti-bélier et de la ventouse dans un même local.
- l'implantation rationnelle du poste de relèvement par rapport à l'environnement
- les modifications apportées au niveau de longrines situées sous le pont pour consolidation de celui-ci.

A ce jour la participation financière de l'agence de l'eau Adour Garonne n'a pas été précisée.

Enfin la vérification finale de la bonne étanchéité de cette nouvelle canalisation sera assurée par un passage caméra. (Devis de 1 174,47 €)

Affaires scolaires :

La réalisation de la nouvelle école maternelle reste un gros projet sur les deux années à venir. Une première conception avait été projetée par la SEM Gers mais avait fait apparaître un coût trop élevé.

La deuxième étude réalisée par l'architecte M.Peclouse a permis de mettre en place un projet bien structuré, laissant de surcroît la possibilité d'extension future des bâtiments et financièrement plus avantageux.

Deux tranches de construction ont été établies mais les travaux seront réalisés sans interruption.

Les plans de financement ont été établis de la manière suivante :

-1^{ère} tranche : 484 592,89 €

- subvention d'Etat (DGE) 30 % : 121 553 €
- subvention Conseil Général : 24 000 €
- subvention Conseil Régional : 7 600 €
- financement Commune : 332 439,89 €
(Autofinancement et emprunt)

-2^{ème} tranche : 438 166,56 €

Pour cette deuxième tranche les subventions ne sont pas encore connues, les attributions se faisant année par année.

Bien évidemment des rencontres ont été organisées entre les utilisateurs (enseignants), l'architecte et la mairie afin de concevoir un bâtiment harmonieux et fonctionnel. Le plan définitif va donc être entériné et les appels d'offres vont être lancés.

En ce qui concerne le groupe scolaire actuel, une climatisation va être installée dans le bâtiment préfabriqué, celui-ci n'ayant pas d'isolation contre la chaleur.

Notre commune est traversée d'est en ouest par un chemin inscrit au **schéma départemental des chemins de grande randonnée**. Il arrive au niveau de Verdus, passe à Jouaitard, le Vieux-Castéra, descend sur l'Auloue qu'il suit jusqu'au stade, remonte par la rue de Verduzan, le Conté, Bidet, le Hiton, Lacoste, les Arroques et Catreille. La réglementation prévoit notamment l'interdiction d'accès aux véhicules à moteur sur les portions restées en terre.

Aussi pour des raisons de sécurité, et suite à des nuisances sonores provoquées par quelques uns, des panneaux d'interdiction ont été apposés. Tout dernièrement, nous avons pu constater la disparition d'un de ces panneaux sur le chemin reliant la RD 930 au Vieux-Castéra ; d'autre part, un autre était arraché au départ du piétonnier longeant le camping. Ce sont là des gestes irresponsables qui jettent le discrédit sur les utilisateurs de ces chemins qui ne respectent pas des règles fixées par la communauté ; chacun doit savoir que le remplacement de ces panneaux engendre un coût supporté par la collectivité entière (165 € par panneau).

Les auteurs de ce rapt auront ils un peu de remords et retrouveront ils la raison pour remettre en place ce panneau ?



LES PAGES DU P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) :

Le Règlement du P.L.U. (Plan centré sur le village pages 12 et 13)

C'est un document que tout le monde peut consulter en mairie.

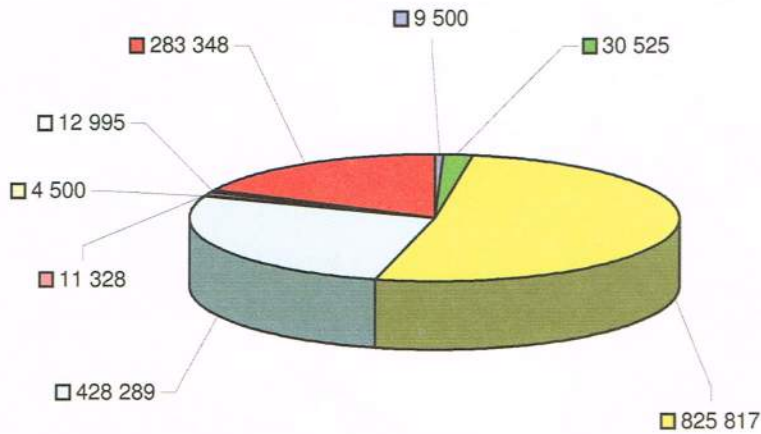
Son application se fait sur la totalité de la commune bien que certains articles du code de l'urbanisme restent toutefois applicables.

- Le territoire est divisé en deux principales zones.
 - urbaines (U et UL)
 - naturelles (A - AU - AU_i - N)
- Les emplacements des voies, des ouvrages publics, des espaces verts sont définis.
- Les zones d'assainissement collectif sont mentionnées ainsi que celles de l'assainissement individuel soumis au contrôle.

Le règlement précise aussi éventuellement quelques adaptations mineures, les modalités du permis de démolir, des définitions de termes spécifiques à l'urbanisme, les conditions de desserte des terrains par les réseaux publics d'eau potable, d'électricité, l'écoulement des eaux pluviales, les réseaux d'eau usées. De même, sera mentionnée la règle de la superficie minimale du terrain dans le cas d'un assainissement non collectif, les implantations des structures les unes par rapport aux autres sur une même propriété, la réglementation des espaces boisés classés et le droit de passage pour un terrain enclavé.

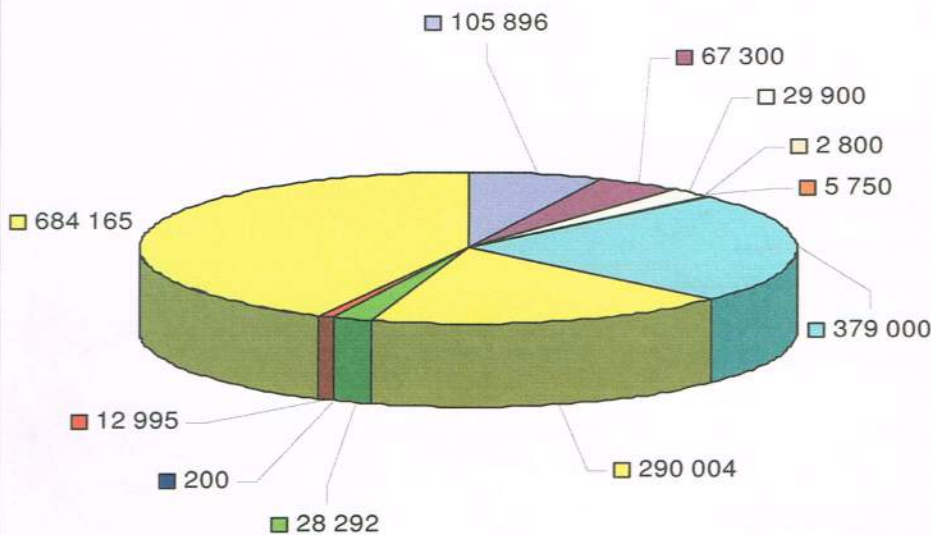
- Budget Primitif 2006 de la Commune -

Budget 2006 - Fonctionnement - RECETTES Total - 1 606 302 €

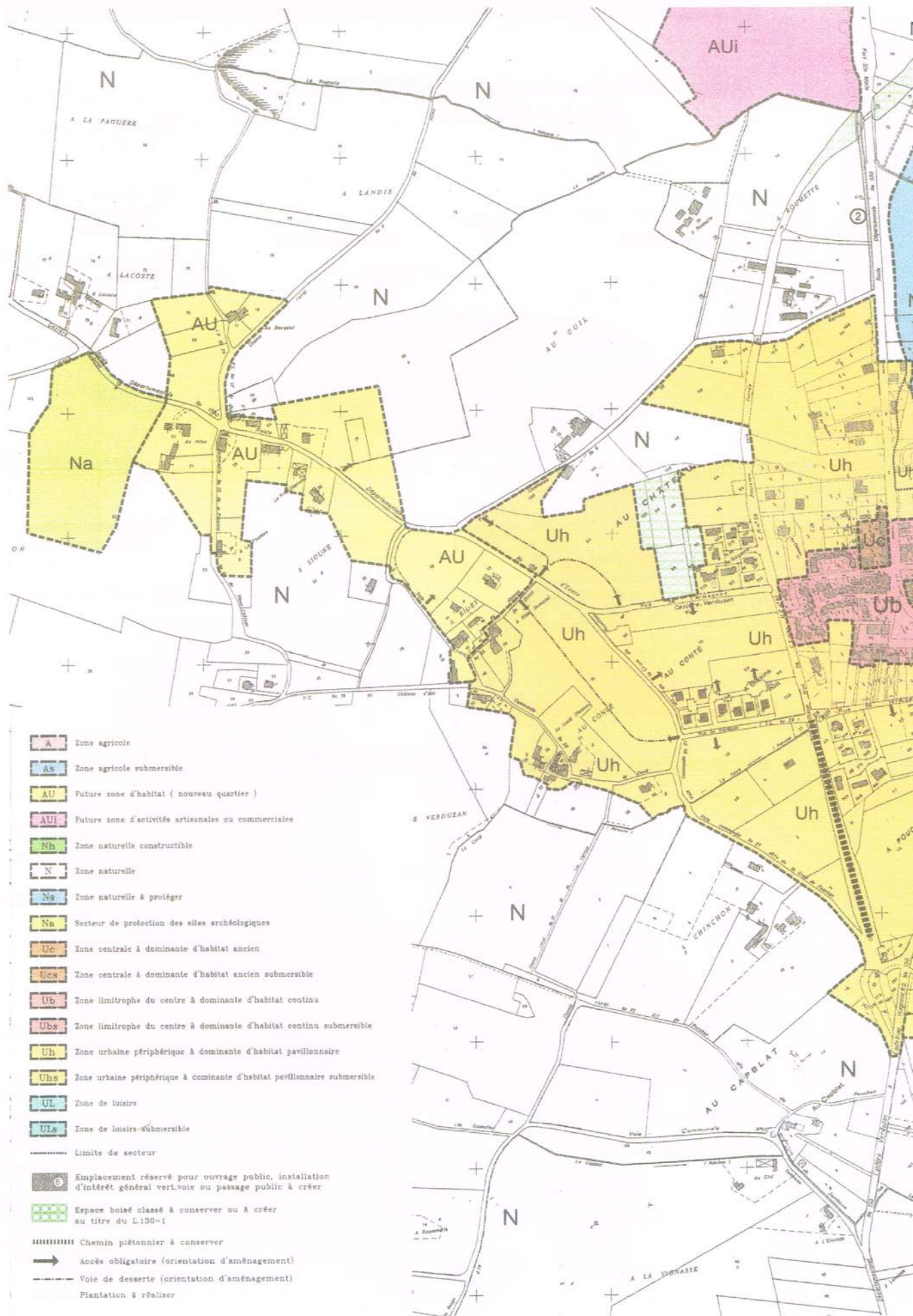


- Remboursement sur Personnel
- Produits et services du domaine (Cantine, cimetière, etc)
- Contributions Directes - Taxe de Séjours
- Dotation Etat - Remboursements sur CAF - CES - CEC
- Loyers-Fermage
- Intérêts Emprunts Base de Loisirs
- Produits exceptionnels (cession d'immeubles)
- Excédent de Fonctionnement

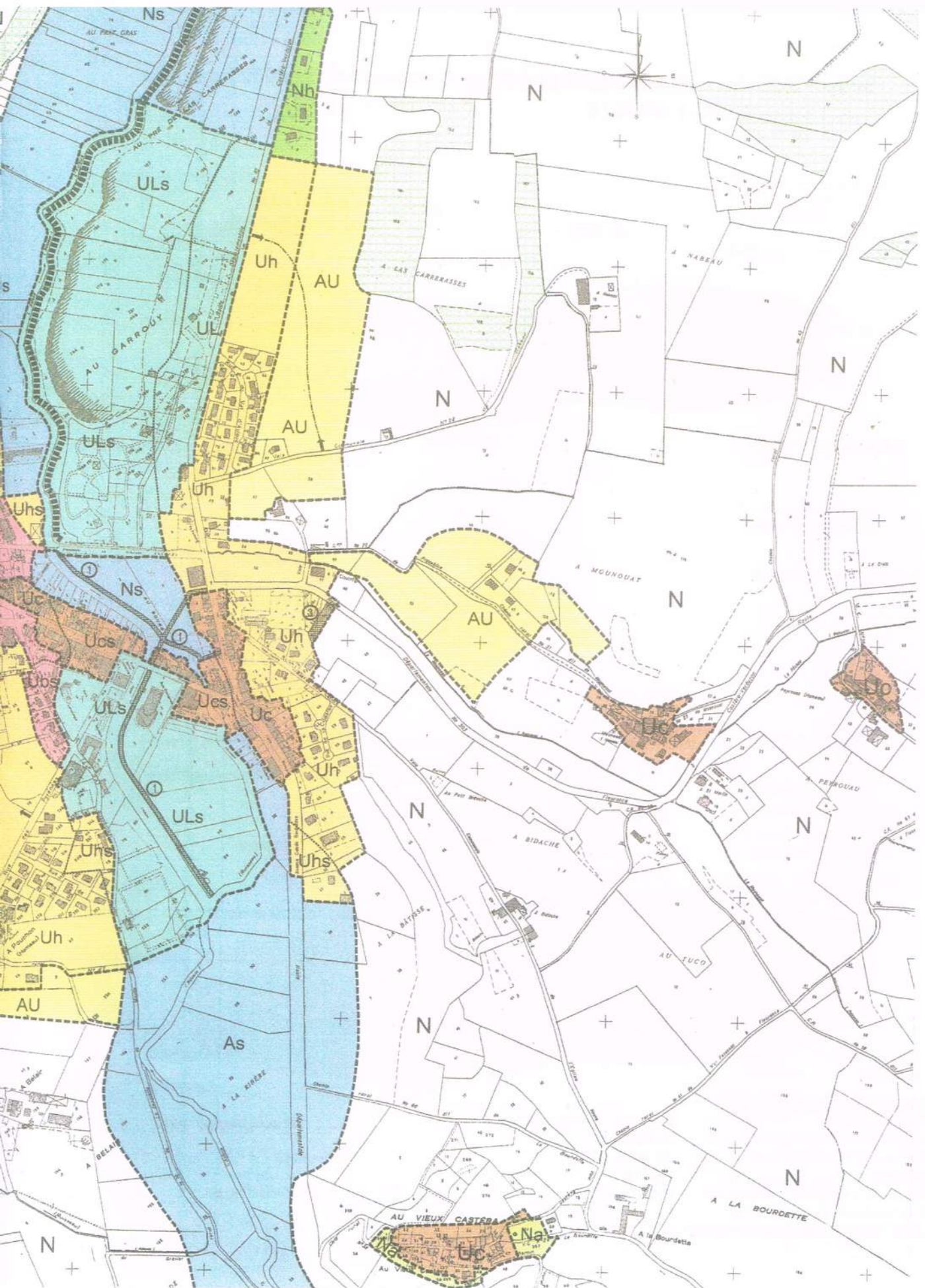
Budget 2006 - Fonctionnement - DEPENSES Total - 1 606 302 €



- Achats: EDF, Combustibles, Cantine, ...
- Locations, Véhicules, Bâtiments, Terrains, ...
- Fêtes, PTT & Télécom, Honoraires, ...
- Impôts et taxes
- Impôts et taxes sur personnels
- Charges de personnel
- Charges de gestion courante
- Charges financières, intérêts d'emprunts
- Charges exceptionnelles
- Vente de terrain
- Virement à la section d'investissement

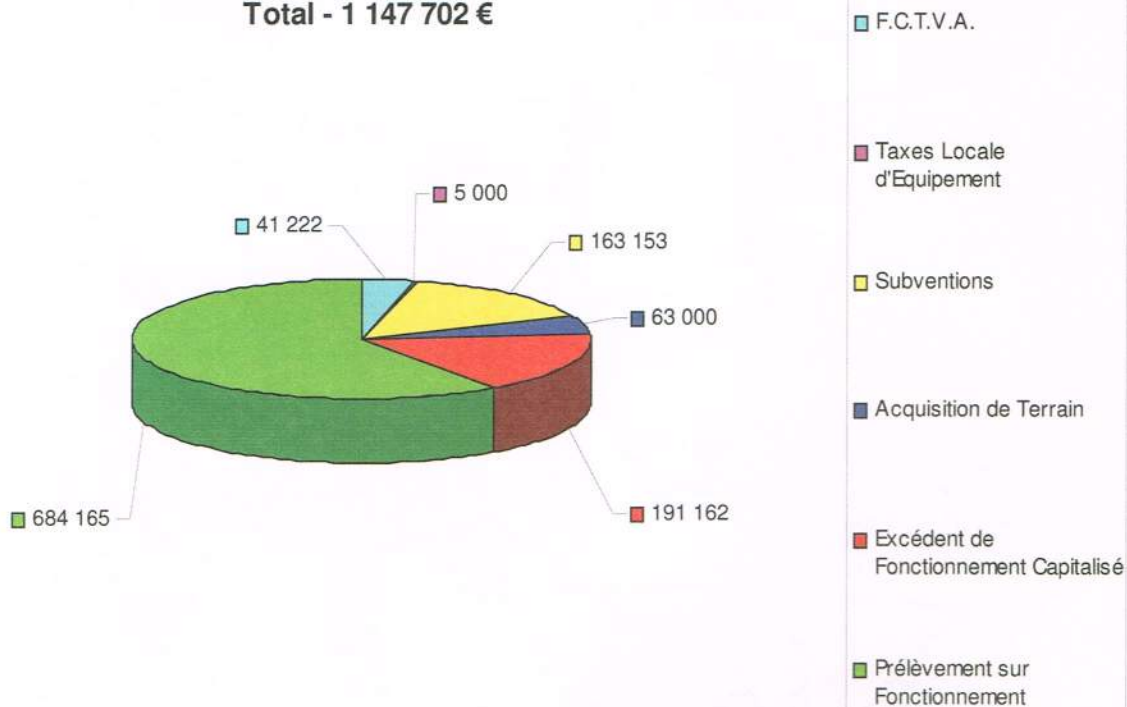


- A Zone agricole
- AS Zone agricole submersible
- AU Future zone d'habitat (nouveau quartier)
- AUI Future zone d'activités artisanales ou commerciales
- Nh Zone naturelle constructible
- N Zone naturelle
- Ne Zone naturelle à protéger
- Na Secteur de protection des sites archéologiques
- Uc Zone centrale à dominante d'habitat ancien
- Ucs Zone centrale à dominante d'habitat ancien submersible
- Ub Zone limitrophe du centre à dominante d'habitat continu
- Ubs Zone limitrophe du centre à dominante d'habitat continu submersible
- Uh Zone urbaine périphérique à dominante d'habitat pavillonnaire
- Uhs Zone urbaine périphérique à dominante d'habitat pavillonnaire submersible
- UL Zone de loisirs
- Uls Zone de loisirs submersible
- Limite de secteur
- C Emplacement réservé pour ouvrage public, installation d'intérêt général vert, voie ou passage public à créer
- Espace boisé classé à conserver ou à créer au titre du L.130-1
- Chemin piétonnier à conserver
- Accès obligatoire (orientation d'aménagement)
- Voie de desserte (orientation d'aménagement)
- Plantation à réaliser



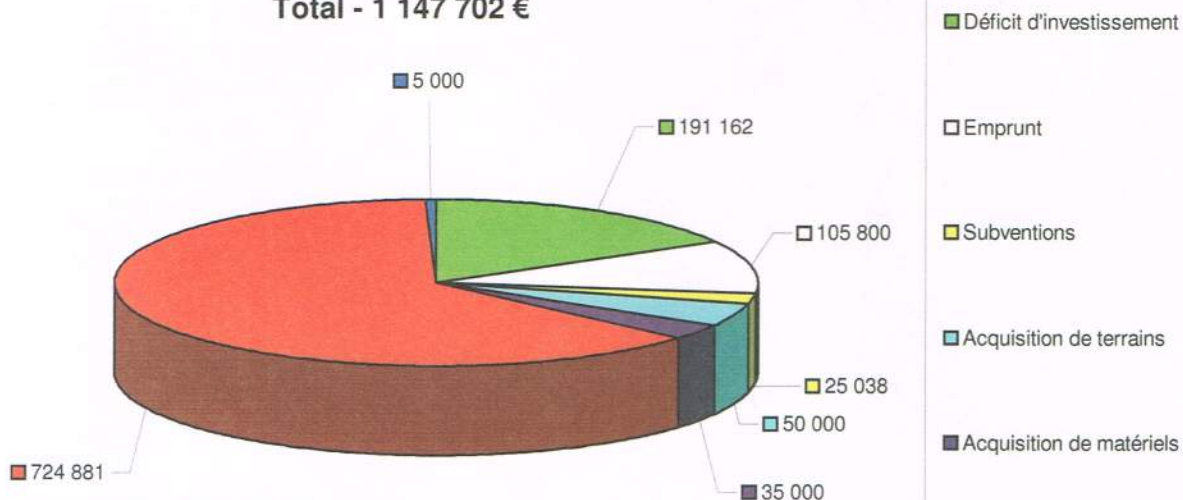
Budget 2006 - Investissements - RECETTES

Total - 1 147 702 €



Budget 2006 - Investissement - DEPENSES

Total - 1 147 702 €



Détail des investissements 2006:

Nouvelle Ecole	406 678 €
Acquisition de Matériels	35 000 €
Eclairage Football 2ème tranche	34 000 €
Réfection voirie	73 525 €
Passerelle sur l'Auloue en centre ville	49 000 €
Eclairage lotissement de Bissens	
Etude Plan d'Aménagement d'Ensemble	

Zone U : C'est la zone urbaine.

Dans cette zone, des interdictions sont en vigueur pour l'occupation des sols : constructions agricoles, industries polluantes notamment...

Dans les secteurs Ubs, Ucs et Uhs, toute implantation doit prendre en compte le risque d'inondation.

On trouvera des contraintes sur l'implantation des constructions par rapport aux différentes catégories de voies et par rapport aux limites séparatives.

Les constructions auront aussi une hauteur maximale, l'aménagement des abords sera réglementé.

La zone UL est un secteur à vocation à usage de loisir et présente les mêmes caractéristiques de réglementation.

Zone A :

Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif et à l'exploitation agricole sont seules autorisées en zone A. Les constructions ou installations de diversification de l'activité agricole (gîtes ruraux, camping à la ferme, bâtiment de vente de produits à la ferme...) font partie de cette catégorie pour les exploitants en activité.

Là encore, l'implantation des constructions doit tenir compte des risques d'inondation, des distances par rapport aux différentes voies aux emprises publiques et aux limites séparatives avec notamment une interdiction aux installations polluantes, les zones U et AU étant réservées à des habitations avec pour **la zone AU** un aménagement cohérent puisqu'il s'agit de zones à urbaniser prochainement. L'implantation par rapport aux voies et aux emprises publiques y est également respectée ainsi que les distances par rapport aux limites séparatives et les hauteurs des constructions.

La zone AUi connaît aussi des restrictions dans les constructions, sa vocation est à caractère artisanal et industriel. Elle est bien définie sur la commune et son accès ne pourra se faire que par la voie communale n°3. Là aussi, les implantations seront respectueuses de distances variant avec la catégorie de la voie, de distances avec les limites séparatives et de hauteur de construction.

Des écrans végétaux devront agrémenter la zone.

La zone N se décompose en plusieurs secteurs : N - Na - Nh - Ns

C'est la zone dite naturelle où tous les secteurs autorisent la restauration de bâtiments existants sans que cela ne nuise à l'activité agricole.

Dans le secteur N uniquement, les constructions à usage d'habitation sur le siège d'exploitation peuvent être autorisées.

Dans le secteur Ns, toute installation est soumise à la prise en compte du risque d'inondation.

Les voies d'accès ne pourront en aucun cas s'ouvrir sur la RD 930 ;

Les distances d'implantation doivent encore tenir compte de la catégorie de voie à proximité, des limites séparatives.

Les habitations devront respecter une hauteur de construction qui dans tous les cas ne doit pas excéder deux niveaux pour les habitations.

Enfin, dans le secteur Nh, les clôtures devront être végétales avec des essences locales et 60 % des espaces libres plantés.

INFORMATIONS PRATIQUES :

Ramassage des Ordures ménagères :

Madame Cadieu, chargée de communication au SICTOM est venue le 8 avril, faire le point sur le tri sélectif à Castéra-Verduzan.

Il s'avère qu'après deux ans de fonctionnement, les statistiques montrent que les résultats de la Commune sont médiocres.

On trouve de plus en plus d'ordures ménagères non recyclables dans les bacs jaunes. Ceci est particulièrement notoire dans les bacs des points de regroupement. De nombreux usagers y déversent aussi des déchets qui sont à destination des déchetteries. Certains mettent inutilement leurs déchets recyclables dans des sacs poubelle, avant de les verser dans les bacs jaunes.

Ces mauvaises pratiques entraînent un refus des lots à l'usine de tri, dont la conséquence se fait sentir immédiatement sur le coût du service de ramassage.

Chacun doit comprendre que ce surcoût sera inévitablement répercuté sur l'ensemble des usagers.

Madame Cadieu se propose de relancer son action auprès des enfants de l'école. Elle propose aussi de participer à une réunion d'information et d'échange, à Castéra.

D'autre part, lors d'une réunion organisée, le 21 avril par Jean-François Knepper, Monsieur le Maire de Valence, s'engage à mettre enfin un terrain à disposition du SICTOM, afin d'y construire une déchetterie. Celle-ci se situerait à la sortie de Valence, en bordure de la RD 930, en direction d'Ayguetinte. Ce projet pourra donc être inscrit au budget 2007 du SICTOM, pour une réalisation en 2008.

Photo mystère n° 2





Numéros Utiles

⇒ **Mairie :**

- Secrétariat : 05 62 68 13 11
- Télécopie : 05 62 68 12 96
- Courrier électronique : mairie.castera@wanadoo.fr

⇒ **Ecole :** 05 62 68 13 35

⇒ **Salle de Sport :** 05 62 68 19 80

⇒ **Stade Municipal :** 05 62 68 18 50

⇒ **Office de Tourisme :**

- Accueil : 05 62 68 10 66
- Télécopie : 05 62 68 14 58
- Courrier électronique : ot-si.castera@wanadoo.fr

⇒ **La Poste :** 05 62 68 13 29

⇒ **Crédit Agricole :** 05 62 68 13 27

⇒ **Groupe Médical :** 05 62 68 11 33

⇒ **Pharmacie :** 05 62 68 13 20

⇒ **Cabinet Infirmier :** 05 62 65 56 18

⇒ **Cabinet dentiste :** 05 62 68 12 55

⇒ **Kinésithérapeute :** 05 62 68 14 25

⇒ **Association Cantonale d'Aide à Domicile :** 05 62 68 15 75

⇒ **Centre de loisirs « La Boitamôme » :** 05 62 68 19 86

⇒ **Services des Eaux :** 06.82.88.30.76

En cas d'Urgences : SAMU : 15

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

ECHOS DE LA VIE ASSOCIATIVE

Foyer des jeunes :

Lors de la réunion de février, le nouveau bureau a été formé:

Président: Jacques PORTAL
Coprésident: Nicolas BORIE
Trésorier: Jean Claude HYGONNENQ
Secrétaire: Alexandra DARIES

Responsable pétanque: Jean Claude HYGONNENQ
Responsable quille: Jean Louis GABOULOFF

Membres: Claverie; Borie; Daries; Decampo; Dubuisson; Gabouloff; Heyne;
Hygonnenq; Magill; Portal; Perna; Gefflaut; Campi; Darlot; Garcia; Lapart.

Lors de la dernière assemblée générale, nous avons pu comprendre qu'il régnait une vraie motivation au sein du foyer afin d'animer notre village. Toutes générations confondues vont œuvrer pour organiser des animations pour satisfaire tous les castérois.

L'accent a été mis aussi sur la volonté de travailler avec les autres associations, à court et à long terme, pour l'organisation de la fête.

La buvette du parc:

Pour la 3^{ème} année consécutive, Karine MAGILL ouvrira la buvette le week-end du 1^{er} mai si le temps le permet bien entendu.

Les animations:

Tout au long de la saison se dérouleront les vendredis soirs en alternance, au Parc Lannelongue, les traditionnels concours de quilles, pétanque et palets gascons.

A noter aussi, les soirées concerts organisées par le casino.

(Dates dans le calendrier des manifestations de l'été)

La fête locale:

Le programme a été établi, quelques détails sont encore à régler mais nous pouvons d'ores et déjà vous dire qu'il y aura des surprises et un DJ de grande renommée et le retour des vachettes.

Toute l'équipe du foyer des jeunes vous souhaite un bel été à tous et vous donne rendez-vous dès le mois de mai pour de belles soirées. Nous faisons bien sûr appel à toute personne qui souhaiterait venir renforcer notre équipe.

Club Beau Soleil :

Pour ce premier bulletin de l'année 2006, le club veut faire le point sur l'année passée qui fut une année très correcte avec ses quatre lotos, des voyages très suivis, et comme toutes les autres années, une coopération avec la FNACA qui se révèle d'année en année très efficace et très agréable.

Le club participe de manière régulière à toutes les manifestations organisées par les associations du village, et en est très fier. Cette année il participe aussi à l'inter génération avec l'école du village, ou il a reçu le deuxième prix remis par leur fédération, le sujet est "les jeux anciens et nouveaux dans le cadre scolaire".

Toutes les animations annexes, gymnastique, randonnées pédestres ainsi que l'atelier couture complètent ses activités.

Le club se permet de vous rappeler quelques dates à retenir :

- **Les lotos :** 14 mai, 12 septembre, 15 octobre, à 15 heures.
- **Les voyages :**
Balade en Bretagne durant 6 jours (19 au 24 juin 2006)
Week-end en Vendée; Le Puy du Fou (27 au 29 juillet 2006)
- **Les journées :**
Le jeudi 18 mai 2006, le canal du Midi
Le mardi 12 septembre 2006 dans le Pays Basque.

Nous attendons les joueurs de belote, manille, scrabble, et tous autres jeux, le mercredi après-midi, et n'oubliez pas les goûters anniversaires tous les trimestres.

Le club veut remercier Yvette Trévisi pour son dévouement et son travail de secrétaire qu'elle a effectué pendant des années, et les conseils qu'elle continue à donner en tant que membre du bureau.

Nous vous souhaitons une bonne année à tous et venez nous rejoindre.

Société Hippique :

Saison 2006 : Trois journées de fêtes et de courses, réplique de la saison 2005

Trois journées de fêtes et de courses s'intercaleront encore cette année dans le programme officiel de la saison 2006 sur l'hippodrome de Baron, journées organisées **pour les enfants, les vacanciers** mais aussi **pour tous les habitants de Castéra-Verduzan** et des communes limitrophes.

- **Dimanche 2 Juillet :** « Fête du Cheval » 7 courses et animations diverses
- **Lundi 10 Juillet :** 7 courses de trot et obstacles
- **Lundi 24 Juillet :** 7 courses de trot et obstacles
- **Mercredi 9Août :**« Journée Tourisme et Vacances » 7 courses de trot et obstacles
- **Mercredi 16 Août :** 7 courses de trot
- **Lundi 21 Août :** Journée de la Fête Locale,
- **Lundi 2 Octobre :** 7 courses de plat
- **Lundi 16 octobre :** 7 courses d'obstacles

Au cours de ces trois journées, des animations gratuites seront proposées aux familles accompagnées de leurs enfants :

- **des baptêmes de poneys** assurés par Les Ecuries d'Armagnac à AYGUETINTE
- Une **séance maquillage** pour enfants
- **Un magicien**
- Un **goûter**
- Une **structure gonflable**
- Une **tombola gratuite pour adultes**
- **Des bons de jeux pari mutuel gratuits pour les adultes**

Pour cette saison, la restauration sera assurée par **Georges LUCY** « Aux Berges de l'Auloue ». La buvette et la sandwicherie seront tenues, comme les autres années, par les bénévoles de la Société.

Le **Dimanche 2 Juillet**, pour ouvrir la saison, aura lieu « **la Fête du Cheval** », avec au programme :

- **Une course de trot « amateurs »**
- **Un défilé de tacots**
- **un repas « Moules frites » le midi**,
(Entrée, moules frites à volonté, dessert et vin compris)
- **des promenades en calèches**,
- **sept courses de chevaux** (courses de plat).
- **un spectacle équestre** avec la participation de **Patrice RAYMOND**,
- un **Carrousel** exécuté par les enfants et les poneys des **Ecuries d'Armagnac**,

Le deuxième point fort aura lieu le **Mercredi 9 Août** lors de « **La journée Tourisme et Vacances** ». En plus des animations et des courses, un spectacle équestre « Les longues rênes » agrémentera l'après midi et un **dîner** terminera la journée.

Le troisième point fort viendra clôturer la saison estivale le **lundi 21 août** lors de la **Fête Locale de CASTERA-VERDUZAN**. Le programme sera composé de **sept courses** (5 courses de trot et deux courses d'obstacles) dont le **Grand Prix de CASTERA VERDUZAN (COURSE NATIONALE PMU)** comptant pour le **Grand Circuit du Sud Ouest**.

Un **spectacle équestre** sera proposé par **Patrice RAYMOND**. Une tombola gratuite dotée de nombreux lots dont **20 lots qualificatifs pour le gain d'une voiture**.

Pour ces trois réunions de fêtes, **l'entrée sera gratuite pour les mamans accompagnées de leurs jeunes enfants**.

Un dépliant publicitaire de la saison 2006 comportant un coupon de réduction sera distribué aux **castérois et aux habitants des communes limitrophes**. Cette réduction ramènera l'entrée de l'hippodrome à **3 €**

TARIFS ENTREE hors réduction : 5.50 €

la
petite
pierre

La Peyrette
32360 JEGUN
05 62 68 19 00
fax 05 62 68 19 01
www.petitepierre.net
petitepierre@free.fr



lieu culturel en milieu rural créé en 1998 : créations de théâtre et de danse, résidences d'artistes, stages aux pratiques artistiques, ateliers de théâtre et d'arts plastiques, festival de rue.

Avec le soutien de l'Europe, Etat, Conseil Régional Midi-Pyrénées, Conseil Général du Gers, Communauté de Communes Cœur de Gascogne, Communes de Castéra-Verduzan, Castillon, Cézan, Jégun, Lavardens et Roquefort.

Le printemps sera-t-il clément ?

Nous avons besoin de votre soutien

L'investissement pour les travaux a mis la Petite Pierre dans une situation périlleuse pour cette année. Nous sommes en attente de réponses de subventions... Mais certaines difficultés financières se profilent et il va falloir nous battre. Après huit ans de nombreux sacrifices pour que vive notre projet nous osons croire que nous trouverons des solutions. Plus que jamais nous avons besoin de votre soutien. Si vous croyez à notre association vous pouvez nous faire parvenir des petits mots de soutien et des petits dons à : la Petite Pierre 32360 JEGUN

Merci... Dimitri

LES DATES SONT POSEES!!!

Festival n'Amasse pas mousse

16-17 septembre 2006

Castéra-Verduzan

théâtre de rue, cirque, danse
et ateliers pour les enfants!!!

Forfait pour la journée 5 euro,
gratuit pour les - de 12 ans

LA TROUPE DE THEATRE AMATEUR DE LA PETITE PIERRE EST NEE!

En janvier dernier, Cyril a réuni ses anciens élèves de l'atelier adulte et leur a proposé de constituer une troupe de théâtre amateur.

Depuis ils se retrouvent dans la salle de répétition de la Petite Pierre tous les 15 jours et un week end par mois pour la création d'un cabaret qui tournera cet été dans les villages.

ATELIERS THEATRE

Spectacle de fin d'année

Carmela s'attaque à la mise en scène des spectacles de fin d'année des ateliers théâtre de la Petite Pierre. Encore beaucoup de mystères mais les titres des spectacles ont pu lui être arraché pour vous donner un avant goût avant les représentations du mois de juin!

"Qu'est ce que je serai quand je serai grand", Groupe des 8-10 ans, textes de Cyril Puertolas

"Fées"

Groupe des ado, textes de Ronan Chéneau et d'Eric Durnez auteur associé à la Petite Pierre.

LES GOUTERS SPECTACLES

C'est décidé, l'année prochaine nous allons lancer un cycle de "goûter-spectacle" dans notre chapelle! Un mercredi, tous les deux mois environ, des comédiens viendront jouer leur spectacle à la Petite Pierre pour ensuite à l'occasion d'un goûter parler avec tous les enfants.

D'ici là, et comme nous sommes sacrément impatients, nous avons profité du chapiteau CIRCUITS à Valence sur Baise pour jouer le spectacle des Fautifs devant une centaine d'enfants des centres de loisir le 12 avril. dernier.

Avril, mai juin, les
Fautifs font ce qui
leur plaît!

Tournée de printemps
"Comment va la terre?
Elle tourne..."

12 avril-Chapiteau
CIRCUITS Valence/Baise
22 avril-Lorraine
29 avril-Belgique
19 mai-Tournefeuille (31)
20 mai-Festival Les
Maynats à Ordizan (65)
13 juin-Estang (32)
24 juin-Corbis (80)

STAGES CLOWN

ET DANSE

A LA PETITE PIERRE

Danse-théâtre

Silvia Romero et Carmen Porras

6-7 mai 06 / 70 € + 10 € d'adh

Clown

Michel Vergnes

8-9 avril / 70 € + 10 € d'adh

25-28 mai / 150 € + 10 € d'adh

17-18 juin / 70 € + 10 € d'adh

24-28 juillet / 190 € + 10 € d'adh

Inscription : 05 62 68 19 00

STAGE D'ECO CONSTRUCTION du 22 au 26 mai

L'association d'éco construction Pied à terre en Gascogne réalise un stage de construction en paille du 22 au 26 mai prochains à la Petite Pierre pour la rénovation de notre grange future salle-de-répétition-avec-vue-sur-les-champs.

Si vous êtes intéressés appelez-nous au 05 62 68 19 00

Visitez notre site internet : www.petitepierre.net Vous voulez recevoir nos infos ? Envoyez-nous un email à petitepierre@free.fr avec pour objet : "inscription"



- **Amicale des Sapeurs Pompiers** : Pdte Mme SABATE M, Av. de la Ténarèze, Castéra Verduzan, 06 85 43 90 74
- **V C C R G Basket** : Co-Pdt M COMINOTTI J, Soulan du Moulin, Castéra Verduzan, 05 62 68 10 04
- **Club Beau Soleil** : Pdte Mme MARCOU M, Castéra Verduzan, 05 62 68 17 93
- **Club d'Echecs**: Castéra-Verduzan, 06 80 83 02 96
- **Commerçants/Artisans** : Pdt M ZADRO JC, Av. des Thermes, Castéra Verduzan, 05 62 68 13 77
- **Festif Pompiers Castéra**: Pdt M RINALDI JJ, Castéra-Verduzan 06 07 12 60 53
- **F.N.A.C.A, Amicale des Anciens Combattants** : Pdt M LAPEYRE JC, Guillot du Haut, Castéra Verduzan, 05 62 68 13 21
- **Football Club Castéra Verduzan** : Co-Pdt M ESTINGOY F. et MOULEDOUS S. Castéra Verduzan, 05 62 68 15.71
- **Foyer des Jeunes** : Pdt M PORTAL Jacques, Monferret, Ayguetinte, 05 62 68 14 47
- **IDEAL** : Pdt M AGRAS P, rue du Lac, Castéra Verduzan, 05 62 68 14 39
- **La Petite Pierre** : Pdt M FORNEROD T, 32360 Lavardens, 05 62 68 19 00
www.petitepierre.net; petitepierre@free.fr
- **Musicoli** : Pdte Mme VOTANO S, La Bourdette, 32360 Jégun, 05 62 64 56 33
- **Office du Tourisme** : Pdt M RAMOUNEDA B, av. des Thermes, Castéra Verduzan, 05 62 68 13 22
- **Parents d'Elèves** : Pdte Mme CUGINI C., Ayguetinte, 05 62 68 19 10
- **Saint Hubert Castéroise** : Pdt M AGRAS P, rue du Lac, Castéra Verduzan, 05 62 68 14 39
- **Société Hippique** : Pdt M PHILIP G, Le Bouet, Castéra Verduzan, 05 62 68 11 00
- **Société de Pêche** : Pdt M PALLARES G, LeHiton, Castéra Verduzan, 05 62 68 12 58



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS ESTIVALES 2006

MAI

DIMANCHE 14 : Loto du club Beau Soleil à 15 h

JUIN

VENDREDI 9 Salle de la Mairie à 21 heures : Yolanda "Spectacle DALIDA"

SAMEDI 17 au parc Lannelongue à 21 heures : Concert "Tristan Effroy & les Bicyclettes"

VENDREDI 23 au DIMANCHE 25 : *Festif Pompiers* (festival de musique Sapeurs pompiers)

Le 23 au parc Lannelongue : Soirée "Bandas"

Le 24 au parc Lannelongue : Concert "Sangria Gratuite"

Le 25 Messe "Gospel" à 9 heures

VENDREDI 30 : Fête de l'école

JUILLET

SAMEDI 1^{er} : Audition Musicoli

DIMANCHE 2 : Fête du cheval

VENDREDI 7 : Palet Gascon à 21 h au parc Lannelongue

SAMEDI 8 : Concours de Pétanque

LUNDI 10 : Courses hippiques

VENDREDI 14 : Repas au parc Lannelongue

SAMEDI 15 : Journée portes ouvertes des Sapeurs-Pompiers

VENDREDI 21 : Concours de Pétanque

SAMEDI 22/DIMANCHE 23 : Fêtes Gasconnes

LUNDI 24 : Courses hippiques

JEUDI 27 : Francalymphiques

VENDREDI 28 : Concours de pétanque

AOÛT

DIMANCHE 6 : Foire à la brocante
Palet Gascon à 15 h au parc Lannelongue

MERCREDI 9 : Courses hippiques

MERCREDI 16 : Courses hippiques

VENDREDI 18 au LUNDI 21 : Fête locale

SAMEDI 19 : Quilles à 15 h au parc Lannelongue

LUNDI 21 : Courses hippiques

Palet Gascon à 15 h au parc Lannelongue

VENDREDI 25 : Concours de pétanque

SEPTEMBRE

VENDREDI 1^{er} : Quilles à 21 h au parc Lannelongue
SAMEDI 16/DIMANCHE 17 : Festival de théâtre de rue "N'AMASSE PAS MOUSSE"
DIMANCHE 24 : Loto du club Beau Soleil
SAMEDI 30 : Théâtre

OCTOBRE

LUNDI 2 : Courses hippiques
DIMANCHE 15 : Loto du club Beau Soleil
LUNDI 16 : Courses hippiques

EXPOSITIONS :

Toute l'année le Casino (1^{er} étage) vous propose différentes expositions – entrée libre – accessible aux enfants – programme détaillée sur le dépliant culturel du Casino.

